

## COMMUNE DE QUISTINIC

---

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU Vendredi 30 Juin 2017

**Présents :** Mme GUILBART Gisèle, Maire, Mme PERNEL Anne-Marie, M. LE PEN Edouard, M. LE GAL Denis, Mme FLOSS Marie, M. FOUILLE Jean-Pierre, M. THOMAZO Jean-Jacques, Mme THOMAZO Josiane, Mme BASTIEN Barbara, Mme CHEREL-LE DEM Anne, M. LE GALLOUDEC Yves

**Absent excusé :** M. PHILIPPE Thibault donne procuration à Mme GUILBART Gisèle, M. LOUVEL Anthony donne procuration à M. LE PEN Edouard, Mme LE PALLUD Hélène donne procuration à Mme FLOSS Marie

**Secrétaire de séance :** M. Edouard LE PEN

#### SOMMAIRE

- *Mise en place du quotient familial et tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires au 10 juillet 2017*
- *Retour de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017*
- *Tarifs restaurant scolaire 2017-2018*
- *Subvention à l'association "La Pause Café"*
- *SCHEMA de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Lorient*
- *Charte de l'agriculture du territoire de Lorient Agglomération*
- *Avenant n°1 au marché d'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras (Lot 1 : terrassement, voirie, réseaux EP, revêtements de sol)*
- *Marché complémentaire pour l'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras*
- *Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe (emploi ayant vocation à être occupé par un fonctionnaire)*
- *Tableau des effectifs*

---

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale n° NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant que le quorum est atteint,

#### a) Composition du bureau électoral.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM : Anne-Marie PERNEL, Jean-Pierre FOUILLÉ, Barbara BASTIEN, Yves LE GALLOUDEC.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

MM. Gisèle GUILBART, Edouard LE PEN, Anne-Marie PERNEL.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu

- Mme Gisèle GUILBART: 14 voix
- M Edouard LE PEN : 14 voix
- Mme Anne-Marie PERNEL : 14 voix

ont réuni la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales :

Mme Gisèle GUILBART, née le 2 mars 1953 à Dompierre sur Authie (80), demeurant 8 rue du Maneguen en Quistinic, qui a déclaré accepter le mandat.

M Edouard LE PEN, né le 13 novembre 1954 à Qusitinic (56), demeurant Le Roduic en Quistinic, qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Anne-Marie PERNEL, née le 10 juin 1946 à Bouquelon (27), demeurant Bellevue en Quistinic, qui a déclaré accepter le mandat.

#### **b) Election des délégués suppléants**

Les candidatures enregistrées :

MM. Jean-Pierre FOUILLÉ, Josiane THOMAZO, Jean-Jacques THOMAZO.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Jean-Pierre FOUILLÉ : 14 voix
- Mme Josiane THOMAZO : 14 voix
- M Jean-Jacques THOMAZO : 14 voix

ont réuni la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales :

M. Jean-Pierre FOUILLÉ, né le 11 novembre 1949 à Paris 13<sup>ème</sup> (75), demeurant 7 rue de la Résistance en Quistinic, qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Josiane THOMAZO, né le 28 janvier 1951 à Quistinic (56), demeurant 8 rue Ar Pokour Coët en Quistinic, qui a déclaré accepter le mandat.

M. Jean-Jacques THOMAZO, né le 13 septembre 1955 à Bubry (56), demeurant Bellevue en Quistinic, qui a déclaré accepter le mandat.

---

Réf : 2017-034

### Mise en place du quotient familial et tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires au 10 juillet 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-2 et L 2331-4, Considérant qu'il est utile de déterminer la participation des familles aux prestations extrascolaires en tenant compte de leurs ressources et en y appliquant un calcul de quotient familial.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales calcule le quotient familial des bénéficiaires et que chaque famille fournira un document l'indiquant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer le principe des tarifs dégressifs aux prestations périscolaires et extrascolaires (centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires) au 10 juillet 2017.
- Dit que les tarifs appliqués seront les suivants :

#### 1- accueil périscolaire

	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
1/2 heure matin	0,85 €	0,68 €	0,60 €
1h00 matin	1,70 €	1,36 €	1,19 €
1h30 matin	2,05 €	1,64 €	1,44 €
1/2 heure soir	1,35 €	1,08 €	0,95 €
1h00 soir	2,20 €	1,76 €	1,54 €
Plus de 1h00 soir	2,55 €	2,04 €	1,79 €
Pénalité retard (après 19h00)	10,00 €	-	-

Le goûter sera fourni et le coût 0.50€ est répercuté sur les tarifs, aucun autre goûter ne sera toléré

#### 2- accueil extrascolaire

Enfants commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
1/2 journée sans repas	5,00 €	4,00 €	3,50 €
1/2 journée avec repas	8,00 €	6,40 €	5,60 €
journée sans repas	10,00 €	8,00 €	7,00 €
journée avec repas	13,00 €	10,40 €	9,10 €

Enfants hors commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
1/2 journée sans repas	8,00 €	6,40 €	5,60 €
1/2 journée avec repas	11,00 €	8,80 €	7,70 €
journée sans repas	16,00 €	12,80 €	11,20 €
journée avec repas	19,00 €	15,20 €	13,30 €

- **Dit** que les enfants du personnel communal bénéficient des tarifs "enfants commune".
- **Dit** que les enfants scolarisés dans une école de la commune mais domiciliés dans une autre commune bénéficient des tarifs "enfants commune".
- **Dit** qu'il y a une convention avec la commune de Bubry et que les tarifs appliqués sont réciproques.
- **Rappelle** que si les parents arrivent après l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire ou extrascolaire, l'agent responsable contactera la brigade de gendarmerie qui prendra l(es)enfant(s) en charge.

*La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2017-029 du 16/05/2017*

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

**Réf :** 2017-035

### Retour de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017

Suite au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
Suite à l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves de l'école du Chat Perché, qui ont à la majorité, demandé le retour de la semaine de 4 jours et l'arrêt des temps d'activités périscolaires,  
Suite au conseil d'école du 23 juin 2017, qui a entériné le choix des parents,  
Le conseil municipal doit à son tour se prononcer sur le retour de la semaine à 4 jours ou le maintien de la semaine de 4,5 jours et des temps d'activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à majorité (12 voix pour et 2 abstentions) :**

- **décide** de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.
- **décide** de supprimer les temps d'activités périscolaires.
- **dit** que l'inspection primaire et l'inspection académique seront informées dans les meilleurs délais de cette décision.

(Résultat du vote : A la majorité, Pour : 12 -Contre : 0 - abstentions : 2)

**Réf :** 2017-036

### Tarifs restaurant scolaire 2017-2018

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs du restaurant municipal applicables à compter du 1er septembre 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'appliquer les tarifs 2017-2018 suivants :

- Repas enfant : 2,93 € le repas
- Repas adulte pris occasionnellement : 4,99 € le repas

Et valide l'actualisation des tarifs transmise par la société Convivio de Bédée, à compter du 1er septembre 2017 : 2,79 € TTC / repas / enfant.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

---

**Réf :** 2017-037

### Subvention à l'association "La Pause Café"

Madame le Maire présente l'association "La Pause Café" créée en 2016 et dont le siège social est situé sur la commune. Cette association organise de nombreuses manifestations sur le territoire et dynamise ainsi la vie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'accorder une aide exceptionnelle de 200€ à l'association "la Pause Café"
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

---

**Réf :** 2017-038

### SCHEMA de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Lorient

Par délibération en date du 23 mai 2017, le Comité du syndicat mixte du SCOT a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Lorient.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, la Commune est saisie pour avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable en demandant une adaptation des transports collectifs aux besoins des habitants de la commune

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

*M Jean-Pierre Fouillé fait part de ses inquiétudes suite à l'exposé du SCOT fait par Audélor dans le cadre de la révision du PLU, 2 jours avant la réunion du conseil municipal. Il s'interroge sur plusieurs points :*

- *Trame verte et bleue : le thème reste un peu flou malgré la prise en compte des préoccupations écologiques et patrimoniales.*
- *L'offre commerciale régulée semble cantonnée sur les centralités, alors que selon lui elles pourraient se trouver ailleurs que dans le centre bourg (Locmaria par exemple).*
- *Le concept de centralité est logique en regroupant les activités et les habitants mais représentent un risque en favorisant les plus grandes villes de l'agglomération au détriment des communes rurales.*

*Madame Le Maire précise que des élus de Quistinic étaient présents à tous les ateliers thématiques lors de l'élaboration du SCOT et que tous les documents sont consultables au service administratif de la mairie et elle invite les élus à les consulter pour vraiment comprendre le SCOT qui pour elle semble cohérent en matière de territoire.*

Monsieur Jean-Pierre Fouillé viendra consulter les documents afin de mieux comprendre la démarche du SCOT.

---

Réf : 2017-039

### Charte de l'agriculture du territoire de Lorient Agglomération

Madame Le Maire expose le projet de révision de la Charte de l'agriculture de Lorient Agglomération.

Ce document prend en compte l'ensemble du territoire, présente les enjeux et les objectifs de cette nouvelle Charte, à savoir :

- Mettre en œuvre une politique agricole pour le maintien d'une activité économique, dynamique et diversifiée.
- Favoriser toutes actions concourant à la protection de l'environnement et des paysages.
- Développer la communication et soutenir toutes les initiatives permettant d'accroître le dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve le projet de la Charte de l'Agriculture sur le territoire de Lorient Agglomération.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

---

Réf : 2017-040

### Avenant n° 1 au marché d'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras (Lot 1 : terrassement, voirie, réseaux EP, revêtements de sol)

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 1 considéré en application de la délibération du conseil municipal n°2016-059 du 06/12/2016 relative à l'approbation du projet détaillé de l'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras ;

VU la délibération n°2014-022 du conseil municipal du 13/02/2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de l'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras :

. Lot n° 1 : terrassement, voirie, réseaux EP, revêtements de sol

Attributaire : société Eurovia d'Hennebont

Marché initial du 14/12/2016 - montant : 214 992.70 € HT

Avenant n° 1 - montant : 4 020.00 € HT

Nouveau montant du marché : 219 012.70 € HT

Objet : pose et fourniture d'un mur de soutènement - devis n°0020729887 du 22/03/2017.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

---

Réf : 2017-041

### **Marché complémentaire pour l'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras**

Le conseil municipal du 23 septembre 2014 a autorisé le Maire à signer les différents lots du marché d'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras. Le titulaire du lot 2 maçonneries, mobiliers et espaces verts est la société Ide Verde de Ploeren. Ce lot doit faire l'objet d'un marché complémentaire.

Ce marché complémentaire porte sur des travaux d'installation de mobilier supplémentaire.

Le prix des travaux complémentaires est de 6 406.10 € HT ce qui porte le montant total des travaux du lot 2 à 35 745.61€ HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer le marché complémentaire au lot n° 3 du marché de construction du pôle enfance jeunesse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- autorise le Maire à signer le marché complémentaire au lot n° 2 du marché d'aménagement des Places de la Mairie et de Leur Vras.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

---

Réf : 2017-042

### **Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe (emploi ayant vocation à être occupé par un fonctionnaire)**

Madame Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame Le Maire indique que le poste de secrétaire de mairie est occupé par un adjoint administratif principal 2ème classe et que les fonctions occupées représentent une responsabilité et une charge de travail importante. Elle ajoute que cet emploi correspond notamment au grade des adjoints administratifs principaux 1ère classe et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- Créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif principal 1ère classe appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget principal chapitre 012, article 6411.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

---

Réf : 2017-043

### Tableau des effectifs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser le tableau des effectifs au vu de l'avancement de grade d'un agent.

De plus, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération, à compter du 1er juin 2017.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

---

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Point sur les travaux en cours : les travaux d'aménagement des places de la Mairie et Leur Vras se terminent, le lot 1 (terrassement, VDR, revêtements de sol) a été réceptionné, il reste uniquement le grenailage à faire qui est prévu fin juillet. Le lot 2 (mobilier et espaces verts) n'a pas encore été réceptionné, il reste du mobilier à installer. L'inauguration des travaux est prévue fin septembre en présence de Monsieur le Sous-Préfet et des élus de Lorient Agglomération. Les travaux de restauration du beffroi de l'église ont démarré par l'installation de l'échafaudage, les travaux devraient durer 6 mois. Une fresque a été réalisée sur la buvette du terrain des sports par un artiste d'Inguiniel.
- 2- Des fiches de citoyenneté ont été mises à disposition du public à l'accueil de la mairie pour permettre aux administrés de faire part de leurs suggestions et réflexions. Un groupe d'élus (Denis Le Gal, Anne Chérel-Le Dem et Jean-Jacques Thomazo) se réunira une fois par mois pour apporter des réponses écrites à chaque demande.
- 3- Dossier garantie décennale : les conclusions ont été transmises, il faut décider de poursuivre la procédure ou non. Un groupe d'élus va analyser les conclusions et la décision sera prise.
- 4- Un groupe de travail sur la thématique des commerces va démarrer à Lorient Agglomération sous l'égide de M. Tristan Douar. Madame Le Maire et M. Jean-Pierre Fouillé vont y participer.
- 5- Madame Le Maire indique à l'assemblée qu'un dossier a été déposé dans le cadre de l'appel à projets « dynamisme des bourgs ruraux » (contrat Etat/région). Si le dossier est validé, une aide importante pourra être versée à la commune pour les projets de reprise de commerce, de maintien des services médicaux et paramédicaux, de proposition d'un accueil scolaire et périscolaire de qualité, et de pérennisation du Village de Poul-Fetan. Le dossier est consultable en mairie pour les élus qui le souhaitent.



- 6- Lorient Agglomération a lancé une étude sur les friches urbaines sur l'ensemble des 25 communes membres. 6 friches urbaines ont été recensées sur la commune pour faire partie de l'étude. M Denis Le Gal suit ce dossier et informera les élus des évolutions de cette étude.
  - 7- Le jury des Villes et Villages Fleuris visite la commune le 19 juillet pour l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur.
  - 8- Calendrier des fêtes :
    - Dimanche 9/07 : inauguration de l'Art dans les Chapelles à St Tugdual
    - Vendredi 14/07 : troc et puces, fête, bal populaire et spectacle de feu
    - Dimanche 23/07 : repas de l'amitié à la salle polyvalente (club des aînés)
    - Dimanche 30/07 : pardon des chevaux au Roduic (FCQ)
    - Dimanche 20/08 : pardon de Locmaria
    - Dimanche 20/08 : fête des quartiers du Cloître et Saint-Tugdual
    - Dimanche 27/08 : pardon de St Roch
    - Samedi 2/09 : forum des associations à la salle polyvalente
    - Dimanche 10/09 : pardon du Cloître
- 

Fin de séance : 20h00